



Bail précaire commercial

Par **Melaniemel**, le **02/02/2021** à **14:54**

Bonjour,

Je souhaite louer 1 local pour lancer un commerce textile. Je souhaite contracter dans un bail précaire dans 1 premier temps afin de tester l'activité et l'endroit.

- Le propriétaire souhaite laisser ses affaires (marchandises ancienne activité, meubles des enfants...) dans le local car c'est pour un bail précaire de 7 mois dans un premier temps (activité saisonnière liée au tourisme côtier)

Est-ce possible? Peut-on indiquer cela dans le bail? Et joindre un plan avec les surfaces occupées par chacun?

- le local n'a plus été occupé depuis 2 ans, et le propriétaire vient de m'informer qu'il avait requalifié le local en local à usage de stockage, ce qui lui était plus favorable au niveau des impôts.

Ai-je droit de contracter un bail précaire pour une activité commerciale dans un local dont l'usage est "stockage"?

Est-ce que cela implique donc que je demande l'autorisation de la mairie pour que l'établissement soit autorisé ERP?

Je vous remercie beaucoup par avance si quelques réponses, conseils ...